

Mise à jour de GSC : Derniers développements sur le coronavirus et ses conséquences sur les voyages

Devant les conséquences actuelles du coronavirus (COVID-19) à l'échelle mondiale, Green Shield Canada (GSC) évalue sérieusement la situation – en collaboration avec notre partenaire, Allianz Global Assistance (Assistance-voyage de GSC) – et nous profitons de l'occasion pour vous faire part des réponses aux questions les plus fréquemment posées.

Où puis-je trouver les tout derniers renseignements à propos des conséquences du coronavirus sur les voyages?

Tout d'abord, nous vous encourageons fortement à prendre connaissance des [conseils aux voyageurs de l'Agence de la santé publique du Canada](#).

En ce qui concerne les dernières informations fournies par GSC, vous les trouverez au [Centre d'assistance de GSC](#). Nous vous communiquerons tout développement important par courriel, mais nous vous conseillons de vous familiariser avec notre Centre d'assistance, où vous trouverez les renseignements les plus à jour.

Que se passe-t-il si je me rends dans une région non visée par un avertissement aux voyageurs au moment de mon départ, mais qui le devient pendant mon séjour?

Si votre protection voyage prend fin pendant que vous vous trouvez dans une région mise en quarantaine (en raison de la limite du nombre de jours de voyage ou d'une période de couverture limitée), GSC prolongera la durée de la protection voyage en cas d'urgence médicale jusqu'à la fin de la période de quarantaine.

Si vous êtes retenu dans une région mise en quarantaine au-delà de la date prévue de votre retour, GSC vous remboursera les repas et l'hébergement pour les jours supplémentaires et imprévus, jusqu'à concurrence du montant prévu par votre régime.

Quelles sont les conséquences sur ma protection si je voyage dans une région visée par un avertissement aux voyageurs après sa diffusion par le gouvernement canadien?

Toute demande de règlement de soins médicaux ayant un rapport avec un problème de santé énoncé dans l'avertissement ne sera pas admissible.

De plus, la prolongation de la protection voyage au-delà de la limite du nombre de jours permis ne sera pas accordée si vous êtes retenu dans une région mise en quarantaine.

Que dois-je faire si j'éprouve des symptômes du coronavirus avant un voyage à venir?

Comme pour tous les problèmes de santé préexistants, vous ne serez pas couverts pour les traitements médicaux si vous présentez des symptômes avant votre départ. Veuillez consulter votre livret de garanties pour en savoir plus sur les problèmes de santé préexistants ou la définition d'un état de santé « stable » pour voyager.

Que dois-je faire si j'éprouve des symptômes du coronavirus pendant un voyage?

Communiquez avec le service Assistance-voyage de GSC dès que les symptômes se manifestent. Le numéro de téléphone se trouve au verso de votre carte d'identification (ainsi que sur votre carte d'identification électronique dans l'appli mobile de GSC).

Dois-je faire quoi que ce soit d'autre avant de voyager?

Si vous voyagez hors du Canada, nous vous conseillons fortement de vous inscrire à Affaires mondiales, une autre bonne source de renseignements.

Puis-je demander un renouvellement plus tôt ou une provision de jours supplémentaires pour mon médicament d'ordonnance en raison du coronavirus?

Non. Toutes les politiques et lignes directrices demeureront inchangées pour l'instant. Vous pouvez renouveler votre ordonnance une fois que vous avez atteint 80 pour cent de votre provision. Les ordonnances exécutées plus tôt ou dépassant la quantité permise ne seront pas remboursées au titre de votre régime de garanties. Nous tenons à vous assurer que nous examinons tous les jours la situation et communiquerons des mises à jour le cas échéant.

GSC dispose-t-elle d'un plan de continuité des activités en cas d'urgence?

Oui. GSC dispose de programmes rigoureux et interdépendants de continuité des activités, de gestion des urgences et des maladies infectieuses (y compris des scénarios de pandémie). Ces programmes permettent à nos équipes de planifier, réagir et récupérer après une grande variété d'incidents et sont aussi conçus pour examiner et atténuer les risques. Ils visent à assurer la sécurité et la protection de nos employés, établissements et fonctions commerciales essentielles ainsi qu'à maintenir la continuité des activités de nos promoteurs de régime.

Les politiques et plans de GSC sont mis au point de façon à satisfaire ou excéder les exigences des normes internationales et les meilleures pratiques de l'industrie.